



DEPARTEMENT DE LA DROME
ARRONDISSEMENT DE DIE
CANTON DE SAILLANS
COMMUNE DE SAILLANS

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé: 15
Nombre de Conseillers en exercice: 15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance: 15

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt huit mars, à dix sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS proclamés par le bureau électoral à la suite du 1^{er} tour du scrutin le 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

PRESENTS :

Monsieur Vincent BEILLARD
Madame Annie MORIN
Monsieur Fernand KARAGIANNIS
Madame Agnès HATTON
Monsieur André ODDON
Madame Dominique BALDERANIS
Monsieur David GOURDANT
Madame Sabine GIRARD
Monsieur Michel GAUTHERON
Madame Christine SEUX
Monsieur Joachim HIRSCHLER
Madame Isabelle RAFFNER
Monsieur François PEGON
Madame Annette GUEYDAN
Monsieur Charles DESBOIS

ABSENTS EXCUSES : néant.

Date de la convocation : 24 mars 2014.

Intervention de François PEGON avant examen de l'ordre du jour : « Je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre victoire. Je n'ai pas pu le faire dimanche soir parce que les conditions ne s'y prêtaient pas.

Nous, perdants avons le sentiment d'injustice et j'espère que vous le comprenez tant notre travail et nos investissements ont été importants. Je crois que personne ne conteste l'énorme tâche réalisée.

Nous digèrerons et comprendrons plus tard les raisons objectives de cet échec.

Saillans reste dans sa tradition où les maires après un mandat complet n'ont jamais été renouvelés. C'est ainsi ! Il y aurait des forces contre lesquelles on ne peut pas aller.

Aujourd'hui nous avons à nous satisfaire de cet important travail réalisé pendant ces 6 années et sommes fiers de l'avoir fait.

Vous allez devoir prendre cette lourde tâche, celle de construire la cité de demain et de vous confronter à la réalité de son caractère.

Etudier les budgets primitifs et les voter

Finir les travaux entrepris (la Grande rue, la rue du Faubourg du Temple...)

Poursuivre les relations et les engagements pris avec nos partenaires (Drôme Aménagement habitat, Société de Développement de l'Habitat, Syndicat Mixte de la Rivière Drôme, Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme) Nous vous laissons tous les dossiers. Les membres de l'exécutif sortant vous les remettrons avec leur situation. Ils sont dans les mains organisées et travailleuses d'Olivier Garnier.

Vous allez devoir travailler sur :

- *Les nécessaires projets que sont les remises en état et les extensions des réseaux d'eau potable et usées, la nouvelle salle de fêtes et le bâtiment de la Poste, la réalisation de l'éco quartier sur la donation André,*
- *Suivre les procédures d'acquisition de parcelles et de Déclaration d'Utilité Publique pour les aires de parking*
- *Poursuivre la restauration de l'Eglise Saint-Géraud,*
- *Vous aurez à mettre en place les rythmes scolaires pour la rentrée prochaine.*
- *Poursuivre l'entretien de la voirie*
- *Créer les conditions d'une meilleure sécurité. Il n'échappe à personne que l'insécurité et le vandalisme s'aggrave. Ces actes pourraient même s'aggraver en raison de la réorganisation de la Gendarmerie.*

Dans le cadre de la CCCPS, vous aurez à vous battre

- *pour que le périscolaire reste une compétence intercommunale ou qu'un service soit maintenu pour les enfants et leurs parents. Une décision doit être prise avant juin 2015.*
- *En parallèle, vous aurez à tenir bon pour que les travaux de la maison de l'enfance et de la parentalité démarrent rapidement pour qu'elle soit opérationnelle à la rentrée 2015*
- *Bien qu'inscrit dans les compétences, si vous gardez le projet, construire le centre d'hébergement des amateurs d'activités de sport nature et découverte nécessitera beaucoup d'énergie et de travail pour que la 3CPS le place dans ces objectifs prioritaires et le réalise dans les meilleurs délais. L'état actuel du gîte le nécessite*
- *Vous aurez aussi à faire aboutir les dossiers Ecomode, le centre de télétravail, la vélo route voie verte, l'extension de la ZA...*

Ces tâches sont très lourdes mais sont aussi passionnantes. Pour ce qui est de notre participation, nous siégerons au sein du Conseil municipal, nous participerons aux réflexions et aux commissions. Nous ne sommes pas nombreux mais ferons en sorte de mettre à la disposition de la municipalité notre expérience, nos connaissances et nos compétences. Je pense aux finances, aux dossiers structurants et au développement économique et associatif avec nos collègues Annette Gueydan et Charles Desbois.

En ma qualité de Conseiller général enfin je resterai à l'écoute de Saillans comme pour les autres communes.

Je vous remercie de votre écoute. »

Secrétaire de séance : Sabine GIRARD

Ordre du jour

1/ Détermination du nombre d'adjoints au maire

2/ Election du maire et des adjoints

3/ Désignation des représentants de la commune en qualité d'électeur au sein du Territoire Local de Télévision de Vercheny, composante du Syndicat Départemental de Télévision

4/ Désignation des représentants de la commune en qualité d'électeur au sein du Territoire Rural de l'Energie de Saillans, composante du Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme

Monsieur le Maire souligne une erreur matérielle de rédaction dans la convocation entre les points 1 et 2 :

Le point 1 porte sur l'élection du maire. Le conseil municipal dans un deuxième point déterminera le nombre d'adjoints et procédera à leur élection.

Installation du conseil municipal

La séance a été ouverte à dix sept heures trente, sous la présidence de Monsieur François PEGON, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer dans leurs fonctions de Conseillers municipaux :

Monsieur Vincent BEILLARD
Madame Annie MORIN
Monsieur Fernand KARAGIANNIS
Madame Agnès HATTON
Monsieur André ODDON
Madame Dominique BALDERANIS
Monsieur David GOURDANT
Madame Sabine GIRARD
Monsieur Michel GAUTHERON
Madame Christine SEUX
Monsieur Joachim HIRSCHLER
Madame Isabelle RAFFNER
Monsieur François PEGON
Madame Annette GUEYDAN
Monsieur Charles DESBOIS

. Madame Annette GUEYDAN, la plus âgée des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.

Election du maire

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

Il a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection du maire et a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : MM. André ODDON et Joachim HIRSCHLER.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Rappel article L66 : *les bulletins blancs, ceux ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires, les bulletins écrits sur papier de couleur, les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance, les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement. Mais ils sont annexés au procès-verbal ainsi que les enveloppes non réglementaires et contresignés par les membres du bureau. Chacun de ces bulletins annexés doit porter mention des causes de l'annexion. Si l'annexion n'a pas été faite, cette circonstance n'entraîne l'annulation des opérations qu'autant qu'il est établi qu'elle a eu pour but et pour conséquence de porter atteinte à la sincérité du scrutin.*

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
A déduire : bulletins litigieux : 3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7

Ont obtenu: Monsieur Vincent BEILLARD: douze voix.

M. Vincent BEILLARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Intervention de Vincent Beillard, maire de Saillans :

« Je tiens aujourd'hui tout d'abord à remercier tous ceux qui ont soutenu cette belle aventure citoyenne.

Je prends ensuite acte avec satisfaction de la démarche de participation aux commissions exprimée, pour les prochaines années, par les élus sortants. Elle correspond à la volonté de l'équipe d'associer l'ensemble des conseillers municipaux et, au-delà, toute la population de Saillans, aux choix qui seront faits au cours des prochaines années. »

Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Fixation du nombre d'adjoints :

Monsieur le Maire, prend la présidence de l'assemblée, et propose au Conseil de fixer le nombre d'adjoints, conformément à l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales. Il rappelle que ce nombre, conformément à ce code, se situe entre 1 et 4 (30% maximum de l'effectif du conseil municipal).

Il propose dans ces conditions de fixer le nombre d'adjoints à deux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (1 abstention),

- FIXE à deux le nombre d'adjoints.

Election des adjoints

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du maire, à l'élection des adjoints.

- scrutin secret
- majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
- Parité : l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1 sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Il fait état des candidatures reçues :

- 1^{er} adjoint : Annie MORIN
- 2^{ème} adjoint : André ODDON

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu:

- Annie MORIN : 12 voix.
- André ODDON : 12 voix

Mme Annie MORIN et Monsieur André ODDON ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints.

Désignation des représentants de la commune en qualité d'électeur au sein du Territoire Local de Télévision de Vercheny, composante du Syndicat Départemental de Télévision

Conformément aux statuts du Syndicat Départemental de Télévision dont la commune est membre, il convient de désigner des délégués au sein du comité syndical de cet établissement public. La désignation des délégués du territoire local de Vercheny auquel Saillans appartient sera faite par un collège électoral comprenant un représentant par commune sur les 11 communes constituant le territoire de Vercheny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- Désigne pour participer à la désignation des délégués devant siéger au Comité syndical :
en qualité de titulaire Monsieur Fernand KARAGIANNIS
en qualité de suppléant Mme Annie MORIN
- Autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à M. le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Désignation des représentants de la commune en qualité d'électeur au sein du Territoire Rural de l'Energie de Saillans, composante du Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme

Conformément aux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme (SDED) dont la commune est membre, il convient de désigner des délégués au sein du comité syndical de cet établissement public.

Ce Comité sera composé, notamment, d'un collège comprenant les délégués des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants. Les délégués sont élus par les électeurs désignés par leur commune à raison de 2 électeurs si la population de la commune est égale ou supérieure à 100 habitants.

Les électeurs de chaque Territoire Rural de l'Energie (TRE) seront convoqués par le Président du Syndicat départemental, afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au Comité d'Energie SDED. Ce scrutin désignera ainsi les délégués appelés à représenter notre Territoire Rural de l'Energie (TRE) de Saillans et à siéger au Comité syndical, à raison de :

- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants affectés, lorsque la population du TRE est inférieure à 5 000 habitants

La commune relevant du Collège « D », doit désigner 2 électeurs qui participeront à l'élection des délégués du Territoire Rural de l'Energie de « Saillans » auquel appartient notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- Désigne pour participer à la désignation des délégués devant siéger au Comité syndical :
en qualité de titulaire Monsieur Joachim HIRSCHLER ainsi que Monsieur André ODDON
En qualité de suppléant Madame Sabine GIRARD et Monsieur Michel GAUTHERON
- Autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à M. le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

La Secrétaire,

Sabine GIRARD

.....

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

1	Monsieur Vincent BEILLARD	
2	Madame Annie MORIN	
3	Monsieur Fernand KARAGIANNIS	
4	Madame Agnès HATTON	
5	Monsieur André ODDON	
6	Madame Dominique BALDERANIS	
7	Monsieur David GOURDANT	
8	Madame Sabine GIRARD	
9	Monsieur Michel GAUTHERON	
10	Madame Christine SEUX	
11	Monsieur Joachim HIRSCHLER	
12	Madame Isabelle RAFFNER	
13	Monsieur François PEGON	
14	Madame Annette GUEYDAN	
15	Monsieur Charles DESBOIS	